

S.O.G.E.N.A.
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 050 000 euros
Siège social : 19/21, rue du Colonel Pierre Avia
92130 Issy-les-Moulineaux
Nanterre B 395 233 968



- EXTRAIT -

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 DECEMBRE 2007**

[...]

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 485 416 euros de la manière suivante :

- en totalité, soit 1 485 416 euros, au compte de report à nouveau, le portant ainsi à 1 844 087 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition de la gérance, l'assemblée générale décide de nommer :

- Monsieur Benoît MULIN, 47 rue Servan, 75011 PARIS,

en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

Monsieur Benoît MULIN a fait savoir par avance qu'il acceptait sa désignation et que rien ne s'opposait à cette acceptation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Sur proposition de la gérance, l'assemblée générale décide de nommer :

- Monsieur Pascal IRAZOQUI, 53 cours Marigny, 94300 VINCENNES,

en qualité de Commissaire aux comptes suppléant.

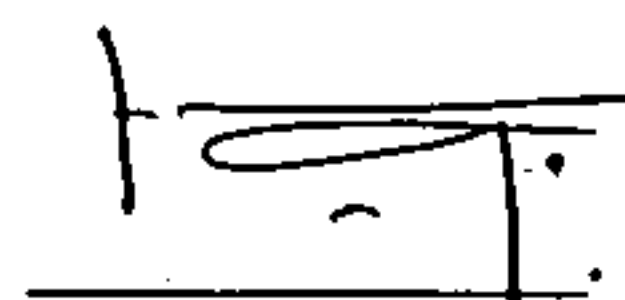
Monsieur Pascal IRAZOQUI a fait savoir par avance qu'il acceptait sa désignation et que rien ne s'opposait à cette acceptation.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



**Pour extrait
le Gérant**